



Conditions générales de vente

Océan – Marius Aurenti

410 av. Serpolet
Z.I. Athelia 2 – 13704 La Ciotat Cedex.
SARL au capital de 68 603 €
RC Marseille 82B617
Siret 324 590 058 00032
Code APE 454M
TVA Fr 87 324 590 058
Organisme de formation
enregistré sous le n°11 92155 59 92
Préfecture des B-d-r Edition
du 21 mars 2007

T. +33 (0)4 42 71 69 47

F. +33 (0)4 42 08 41 63

contact@mariusaurenti.com

www.mariusaurenti.com

Application des conditions générales de vente

Les inscriptions aux formations organisées par OCEAN impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'OCEAN prévaloir contre les présentes CGV.

Prise en charge

Nous vous précisons que vous pouvez déduire le montant de cette prestation dans le cadre de votre budget formation, ou vous faire financer par un organisme. Notre société est déclarée en préfecture PACA sous le n° 93130459713 pour cette activité.

Tarif

Tous les prix sont indiqués toutes taxes comprises, au taux de TVA en vigueur. Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. Les repas sont compris dans le prix de la formation.

Contenu et Inscription

Le contenu pédagogique et pratique des programmes de formation ainsi que les prix sont disponibles sur le site Internet ou par téléphone au +33(0)4 42 71 69 47 Une tenue de travail de type salopette intégrale suffisamment ample pour les mouvements doit être apportée par le stagiaire. Les gants, taloches et autres outils sont prêtés pour la durée du stage par OCEAN. Toute inscription à une formation doit être confirmée par courrier à l'aide du bulletin d'inscription OCEAN MARIUS AURENTI dûment complété disponible sur le site internet.

La confirmation de votre inscription n'est cependant effective qu'à réception du bulletin d'inscription OCEAN ainsi que du règlement de 80 € TTC d'arrhes au minimum par personne, à régler à l'inscription à l'ordre de OCEAN. Ceux-ci seront déduits du montant total de la formation effectuée et vous permettent de réserver la ou les places sur une date et un thème donné. Tant que les arrhes n'ont pas été acquittées, OCEAN se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

Prise en charge de votre formation

Tous les paiements s'entendent comptant au premier jour de la formation. En cas de paiement effectué par un OPCA ou autre organisme de formation, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. Si l'accord de prise en charge de votre organisme ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la formation vous sera facturée et il vous appartiendra d'obtenir le remboursement total ou partiel auprès de votre organisme.

Garantie de participation

La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, OCEAN se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. De même si le nombre d'inscrits est trop important, nous nous réservons la possibilité de décaler la date de stage des derniers inscrits, la date de réception des arrhes faisant foi.

Accompagnant

Les stagiaires accompagnés pendant leur stage peuvent prévoir des déjeuners communs avec leurs accompagnants sous réserve d'information à OCEAN préalable permettant la réservation au restaurant. En dehors de ce moment, OCEAN ne peut permettre à d'autres personnes d'être spectatrice de la formation dont le déroulé pratique est fondamental dans l'appropriation des connaissances. De même, nous ne disposons pas de lieu suffisamment spacieux permettant l'attente au sein du périmètre de la société pour les accompagnants.

Cas d'empêchement d'un participant

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, nous portons un soin particulier à la composition des groupes stagiaires.

Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, nous vous invitons à nous contacter le plus rapidement possible afin de trouver une solution. L'annulation donnera dans un délai supérieur à 10 jours droit à un remboursement intégral du montant versé. En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours francs avant le début du stage), nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire :

– 100 % du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.

– 50 % du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 9 jours avant le début de la formation. L'acquiescement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.



Océan – Marius Aurenti

410 av. Serpolet
Z.I. Athelia 2 – 13704 La Ciotat Cedex.
SARL au capital de 68 603 €
RC Marseille 82B617
Siret 324 590 058 00032
Code APE 454M
TVA Fr 87 324 590 058
Organisme de formation
enregistré sous le n°11 92155 59 92
Préfecture des B-d-r Edition
du 21 mars 2007

T. +33 (0)4 42 71 69 47

F. +33 (0)4 42 08 41 63

contact@mariusaurenti.com

www.mariusaurenti.com

Les documents légaux

Sur demande, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur vous est adressée en deux exemplaires dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise. La facture est remise ou adressée en un exemplaire à l'issue de la formation ou de la première partie de la formation. L'attestation de participation vous est adressée après la formation sur simple demande et selon vos exigences ou celles de votre organisme de formation.

Convocation et attestation de suivi de formation

Dès réception d'un bulletin d'inscription et des arrhes, une confirmation d'inscription téléphonique est effectuée.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à OCEAN en application et dans l'exécution des commandes et / ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de OCEAN pour les besoins desdites commandes. Toutefois, en application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations communiquées.

Propriété Intellectuelle

Les documents remis aux participants sont régis par les lois sur les droits d'auteur. Ainsi « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ses ayants cause est illicite ». Toute contravention à la propriété intellectuelle pourra donner lieu à des poursuites pénales.

Tarifs – Paiement

Les prix des formations sont indiqués, sur le site Internet pour chaque programme, en Euro TTC et comprennent les frais de restauration du déjeuner hors précision explicite. Les factures émises par OCEAN sont payables comptant et sans escompte, au plus tard au début de la formation par virement bancaire, chèques ou en espèces. A défaut, l'inscription sera invalidée.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre OCEAN et ses clients relèvent de la Loi française.

Clause attributive de compétence

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Marseille.
